

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : dix-huit septembre

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT DU
CONSEIL
MUNICIPAL AU
SEIN DE
L'ORGANISME
FONCIER
SOLIDAIRE (OFS)
« TOUS
PROPRIÉTAIRES »**

-PROCURATIONS :

- Mme Julie ALLIO à Mme Jennifer PALOMBE
- M. Léonard BALDOCCHI à Mme Marina BARRESI
- Mme Isabelle CAUET à M. LE PESQ
- Mme Anna GAGLIARDI à Mme Dominique VALOIS
- Mme Paule RANUCCI à Mme Yvonne CARAMICO

Vu la délibération en date du 23/05/2022, qui prévoit l'adhésion de la commune de Simiane-Collongue auprès de l'Association « Tous Propriétaires » agréée « organisme foncier solidaire » ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, et notamment son article 164 transposé dans l'article L. 329-1 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que l'article 10 des statuts de cet organisme est administré par un Conseil d'Administration composé de 6 à 11 membres, comprenant les membres fondateurs et le cas échéant, un membre de droit coopté ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Conseil Municipal à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Tous Propriétaires » ;

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

**Publié ou Notifié
le :** 24/09/2026

Membre proposé :

- Madame Jennifer PALOMBE

Considérant que conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette désignation se fait normalement au scrutin secret, sauf décision unanime de l'assemblée de recourir à un scrutin public ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote à main levée ;

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

DE DESIGNER pour représenter la Commune de Simiane-Collongue au sein du Conseil d'Administration de l'association « Tous Propriétaires » :

- Mme Jennifer PALOMBE

POUR :23

ABSTENTIONS : 6 (M. Clément CHICHIGNOUD, M. Noé GUIGONET, Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA, Mme Julia MICH, M. Gilbert MAGNAN, M. Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

